

PS  
→

DDT 38

# Fiche d'examen au cas par cas pour les zonages d'assainissement visés par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales

## Code de l'environnement – R122-17-II alinéa 4

### (Liste indicative d'informations à fournir)

YM (DREAL Rhône Alpes) le 15/02/2013 version provisoire V1.0

La saisine doit s'accompagner des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

## 1. contexte et caractéristiques du projet de zonage d'assainissement :

Procédure concernée	Territoire concerné
Élaboration Révision	joindre une carte du périmètre

### 1.0. Décrivez les objectifs poursuivis du zonage d'assainissement (cas de la révision) :

Mise à niveau du traitement des eaux usées sur le Bourg. Collect. des zones prochainement urbanisées.  
Pas d'extention de la zone de collecte sur les autres secteurs( en l'absence de développement)

### 1.1. Existe-t-il un document de cadrage (type schéma d'assainissement) ?

Oui

Non

### 1.2. Le document d'urbanisme couvrant le secteur concerné a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale traitant explicitement la question de l'assainissement ?

Oui

Non

### 1-3. Si le zonage d'assainissement est lié à l'élaboration du document d'urbanisme, décrivez les perspectives d'urbanisation du territoire concerné :

Deux zones de développement sont prévus sur le Bourg .....  
Quartier de l'église 10 logements .....  
Plaine du Roux 50 logements .....  
Ces secteurs correspondent à des "dents creuses" dans le secteur urbanisé actuel

### 1.4. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?

Oui

Non

### 1.5. Décrivez sommairement votre réseau de collecte/traitement des eaux usées ainsi que les éventuels ouvrages de rétention/ traitement des eaux pluviales :

- Collecte des eaux usées : Unitaire  Séparatif
- ..Système "chef lieu". 9 km. Un déversoir d'orage .....
- ..Gouvoux 2.6 km .....
- Traitement eaux usées : .....
- Système "Chef lieu". UDEP type BA .... Gouvoux. Lagunage naturel .....
- Mesures particulières visant à limiter le ruissellement à la source :

Oui

Non

– Ouvrages de rétention/traitement eaux pluviales : Aucune gestion à la parcelle

**1.6. Décrivez les modalités relatives aux éventuels secteurs d'assainissement non collectifs :**

Aptitude des sols globalement médiocre sur les parties basses de la Commune  
(Hydromorphie; textures des sols fixe)

**1.7. Décrivez sommairement les éventuels dysfonctionnements relatifs aux dispositifs décrits aux 1-4 et 1-5 ci avant :**

UDEP du bourg saturée. Projet de renouvellement / renforcement prévu à cours terme dans le schéma directeur 2012.  
Surface active importante sur le bourg. Mise en évidence de nombreuses anomalies suite au schéma directeur par les tests à la fumée (démarche de mise en conformité en cours) (environ 40000 m2)

**2 Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée**

**2.1 Caractériser les enjeux environnementaux du territoire (dont protections réglementaires, et inventaires) (thèmes eau, biodiversité, paysage et patrimoine, pollutions et nuisances, gestion des ressources naturelles) :**

On rencontre plusieurs zones d'intérêts environmental sur la commune, principalement des zones humides et des pelouses sèches.

Natura 2000 (Site concerné ou situé à proximité ?) :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Zone de montagne :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Zone littorale :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Zone de baignade	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Zone conchylicole	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Présence d'un périmètre de protection de captage	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Présence d'un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Présence de cours d'eau « réservoir biologique » (cf. SDAGE)	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Présence de nappes phréatiques sensibles	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

(ISELET)  
(LE REYNIÉU)

**3. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN :**

**3.1 La réalisation de nouveaux ouvrages d'assainissement est-elle prévue ? Si Oui, décrivez les :**

\* NON

OUI

description et effets attendus : Nouvelle station des traitement des eaux usées pour le Bourg (1100 EH) ou renforcement de l'actuelle station associé à une nouvelle PIAD (petite installation d'assainissement non collectif)

**3.2 S'agissant des champs environnementaux autres que ceux relatifs à l'eau, décrivez les effets potentiels du projet de zonage d'assainissement (nuisances et commodité de voisinage par exemple) :**

..RAS

